

Le Goéland

Journal municipal de Saint-Siméon



L'été est à nos portes. En espérant que juin sera annonciateur de soleil et que la chaleur sera au rendez-vous.

Au moment d'écrire ces lignes, notre région, en termes de déconfinement, s'est dirigée vers la couleur verte. Ce qui laisse présager de belles rencontres à venir

accompagnées de bons moments en famille et entre amis.

Tel que mentionné lors de la dernière parution du journal municipal, la Municipalité entreprendra lors des prochaines semaines des réparations majeures au niveau des sentiers pédestre et cyclable qui serpentent la rivière Saint-Siméon. La crue de la rivière en décembre dernier a grandement détérioré la chaussée du sentier. De plus, des travaux de réfection de différents ponceaux, glissières de sécurité et bancs seront effectués.

Je tiens à rappeler que les sentiers sont essentiellement dédiés aux randonneurs et cyclistes. La circulation en VTT y est strictement interdite. En plus d'endommager sévèrement la chaussée en gravier et les approches des ponceaux, la circulation de VTT brime, de façon importante, le sentiment de sécurité des randonneurs et cyclistes. Des actions de sensibilisation, en collaboration avec la Sûreté du Québec, ont été effectuées lors des dernières semaines afin de conscientiser les utilisateurs de VTT, à ne plus circuler dans les sentiers pédestres. Toutefois, si la situation persiste, la Municipalité se verra dans l'obligation d'agir et prendra les moyens nécessaires pour régler cette problématique.

Les gens qui fréquentent le site de l'Île et qui marchent sur la plage pourront au cours des prochaines semaines apercevoir un bac à marée à proximité de la plage. Lors des grandes marées, la mer apporte sur nos plages plusieurs déchets. Pour rendre nos plages belles et propres, nous avons besoin de la participation citoyenne!

Nous invitons tous ceux et celles qui circulent sur la plage à ramasser les déchets de plastique et autres et à les déposer dans le bac à marée. En résumé, les bacs à marée servent de contenant pour récupérer les déchets laissés par la mer. Une affiche sera placée sur celui-ci pour indiquer les objets que l'on peut y déposer.

Depuis quelques mois, en collaboration avec la MRC de Bonaventure, la Municipalité de Saint-Siméon travaille à mettre en place une politique pour les aînées. Ce processus mènera à la détermination d'un plan d'action afin de favoriser le mieux-être des aînées qui résident à Saint-Siméon et améliorer leur qualité de vie. Dans le cadre de sa démarche MADA (Municipalité amie des aînés), un comité de pilotage a été mis en place et est composé de membres de la communauté locale. Ce comité consultera, dans les semaines à venir, par le biais d'un sondage, les personnes âgées de 60 ans et plus, ainsi que le groupe d'âge qui les précède, soit les 50 ans et plus. Il sera très important de répondre au sondage, car les réponses recueillies établiront les priorités d'action de la nouvelle politique pour les aînées.

Le 22 mai dernier s'est déroulée la corvée de nettoyage de la municipalité. Plus de 25 citoyens, enfants et adultes se sont joints aux membres du conseil pour le nettoyage des différents abords de routes de la municipalité. Je tiens personnellement à remercier tous ceux et celles qui ont participé à cette corvée et qui ont à cœur la propreté de leur municipalité. Plusieurs prix de présence ont été remis aux participants. Les noms des gagnants se trouvent à l'intérieur de la présente édition du Goéland. Une distribution d'arbres a également été effectuée dans le cadre du mois de l'arbre lors de cette journée. Encore une fois merci pour votre participation et on se dit, à l'an prochain.

Au plaisir de vous informer lors de la prochaine parution en juillet,

Denis Gauthier,
Maire

LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL

Monsieur le Maire a procédé à la lecture des correspondances reçues :

- de l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM).
- concernant le décret 260-2021 paru dans la Gazette officielle du Québec le 7 avril 2021, concernant une autorisation à l'Office municipal d'habitation de Saint-Siméon de conclure une convention de contribution avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, dans le cadre du Programme de financement initial, pour la réalisation, notamment, d'études et d'analyses préliminaires en vue de la construction de 24 logements qui seront situés à Saint-Siméon et destinés à des personnes âgées en légère perte d'autonomie.
- de monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant les actions à prendre en cours d'enquête épidémiologique en vue de contribuer à protéger la santé de la population.
- de monsieur Jean Morin, adjoint par intérim à la PDG et aux relations avec les médias au CISSS de la Gaspésie, concernant les modalités entourant l'interdiction de se déplacer vers la Gaspésie.
- du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, saluant le travail des employés municipaux, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que la population puisse continuer d'avoir accès à ses services, et ce, en toute sécurité.
- de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant la simplification du processus d'ouverture des centres de la petite enfance.

Les adhésions au Comité ZIP Gaspésie et à la Société d'aide au développement de la collectivité de Baie-des-Chaleurs ont été renouvelées.

Une contribution financière a été versée à Centraide Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Il y a eu PRÉSENTATION des états financiers de la Municipalité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020, par monsieur Luc Audet de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Ce rapport fait état d'un surplus pour l'année 2020 de l'ordre de 164 559 \$.

Il a été RÉSOLU :

- d'adopter les états financiers tels que présentés.
- que la Municipalité de Saint-Siméon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.
- que la Municipalité de Saint-Siméon proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #ParlerPourVrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Il y a eu DÉPÔT du certificat de la procédure d'enregistrement tenue du 4 au 22 février 2021 pour le Règlement numéro 288-2021, de la Municipalité de Caplan, décrétant l'annexion d'une partie du territoire contigu de la Municipalité de Saint-Siméon dans le secteur du havre de pêche du Ruisseau-Leblanc.

Une DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE a été accordée :

Le propriétaire désire construire une remise de 12' par 12' en cour avant, alors que le règlement de zonage de la Municipalité permet les remises en cour latérale ou arrière seulement.

CONSIDÉRANT QUE des demandes similaires ont été refusées par le passé;

CONSIDÉRANT QUE le projet peut être réalisable en le modifiant en partie;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins

CONSIDÉRANT QUE les normes d'érosion en bordure de la baie des Chaleurs (cadre normatif) ne s'appliquent pas à un bâtiment accessoire d'une superficie de 15 m² et moins ne nécessitant aucun remblai et aucun déblai ou excavation dans le talus, et devant pouvoir être déplacé facilement;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment doit respecter la bande riveraine de 10 m mesurée à partir de la ligne des hautes eaux;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur de la remise ne doit pas excéder la hauteur du chalet;

ET compte tenu de l'avis du comité consultatif d'urbanisme donné le 31 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) **d'accepter en partie** cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 596 051 du cadastre du Québec, situé au 204, boulevard Perron Est, en autorisant la construction d'une remise de 12' par 12' à l'ouest du chalet, à une distance de 10 m de la ligne des hautes eaux (respect de la bande riveraine), en partie située dans la cour avant. Le tout en respectant les normes d'implantation du règlement de zonage de la municipalité de Saint-Siméon.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI

Les adhésions au Conseil régional de l'Environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et à la télévision communautaire TÉLÉVAG ont été renouvelées.

Des contributions financières ont été versées à l'Association du cancer de l'Est-du-Québec en guise de soutien financier pour le maintien des services indispensables de l'Hôtellerie Omer-Brazeau et à la Société canadienne du cancer dans le cadre de sa campagne de la Jonquille.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le Règlement 489-21, relatif à l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec

Il a été RÉSOLU :

- que madame Catherine Ferlatte soit désignée au poste de responsable du traitement des eaux de la Municipalité de Saint-Siméon. Madame Ferlatte agira également à titre de support au sein de l'équipe administrative.
- d'autoriser le dépôt du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air dans le cadre du Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs (PBCVI).
- qu'une demande soit soumise dans le cadre du programme FAIR 2021 pour une subvention à obtenir de 10 000 \$.
- que la Municipalité procède à la création d'un comité de pilotage MADA qui sera composé des personnes suivantes :
 - Denis Gauthier, maire et responsable des questions aînées;
 - Nathalie Arsenault, directrice générale et responsable administrative;
 - Normand Poirier, Club des 50 ans et plus;
 - Lina Bourdages, Club des 50 ans et plus
 - Édith Poirier, Cercle de Fermières
 - Hélène Arsenault, membre aîné;
 - Guylaine Bujold, membre aîné;
 - Francine L'Abbé, membre aîné;
 - Doris Poirier, membre aîné;
- que la Municipalité de Saint-Siméon approuve le règlement d'emprunt # 2021-01 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.

Lors de la période de questions de ces séances, les sujets suivants ont été abordés :

- les éléments présents aux états financiers, le système d'alerte à la population, le projet de logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie;
- l'avancement des discussions entourant le développement Richard et la réalisation d'un projet artistique sur la longue bâtisse achetée de Fabrication Delta;
- les analyses d'eau effectuées dans la rivière et l'échange que monsieur le maire a eu avec le président de la ZEC, monsieur André Hébert.

Prenez note que les procès-verbaux de ces séances de même que les règlements adoptés se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Où : Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Quand :

- **5 juillet**
- **2 août**
- **13 septembre**
- **4 octobre**
- **15 novembre**
- **6 décembre**

Heure : **19 h 30**

RAPPORT DU MAIRE

Tel que l'exige la loi, voici le rapport du maire relativement aux faits saillants du dernier rapport financier (2020).

Ce rapport, présenté à la séance du 12 avril 2021 par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, fait référence aux états financiers 2020. Ceux-ci étaient accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant, selon lequel les états financiers donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Siméon au 31 décembre 2020. Les vérificateurs nous ont, une fois de plus, confirmé que la Municipalité est en bonne situation financière.

Le budget pour l'année 2020 se chiffrait à 1 656 685 \$. Grâce à une saine et rigoureuse gestion, l'exercice financier s'est soldé par un excédent de fonctionnement de 164 559 \$. La pandémie justifie en grande partie ce surplus. Effectivement, beaucoup de dépenses prévues au budget 2020 n'ont pas eu lieu en raison du contexte pandémique. À cela, viennent s'ajouter 15 632 \$ supplémentaire provenant de la participation de la Municipalité au sein de la Régie de l'énergie et 13 965 \$ issue d'une aide spéciale pour contrer les effets négatifs de la COVID-19 sur le fonctionnement des municipalités.

Le surplus accumulé non affecté disponible pour la Municipalité de Saint-Siméon au 31 décembre 2020 se chiffrait à 380 104 \$. Finalement, un montant de

9 986 \$ issu du Fonds de dotation spéciale de fonctionnement nous a été octroyé.

Nous avons également reçu diverses redevances et aides financières de la MRC de Bonaventure, dont 22 316 \$ pour le recyclage et une subvention de 10 000 \$ du Fonds d'aide aux initiatives régionales.

Aussi, nous avons obtenu plusieurs subventions provenant du Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC, soit un montant de 20 000 \$ pour l'aménagement de nos nouveaux bureaux administratifs, 5 000 \$ pour l'achat de nouveaux quais flottants pour le Tournoi de pêche et 4 535 \$ pour l'élaboration d'un concept d'aménagement du site de l'Île.

En 2020, un montant de 40 000 \$ provenant du surplus accumulé de la Municipalité a été ajouté au fonds de roulement de la Municipalité, pour un total de 100 000 \$. Un emprunt de 30 908 \$ a été prélevé sur ce fonds pour l'achat d'un véhicule pour le préposé à l'entretien et d'une rétrocaveuse. Ce qui amène la somme disponible du fonds de roulement au 31 décembre 2020 à 57 406 \$ sur un total de 100 000 \$.

Le remboursement de la dette à long terme représente 8,56% du budget annuel, une diminution de 3,5% comparativement à 2019.

Réalisations 2020

En 2020, plusieurs réalisations ont eu lieu. Débuté en 2019 avec l'aide du programme TECQ, le projet de réfection complète d'un tronçon de la rue Bélanger s'est terminé. Le déménagement et la relocalisation du bureau administratif, du garage municipal ainsi que de la caserne de pompier fut également complété en juillet 2020.

Également, la Municipalité a procédé au remplacement de 35 lumières de rue conventionnelles pour des lumières de type DEL. Une étude de structure a été réalisée pour connaître l'état de la vétusté du chalet de l'Île. Finalement, le mandat octroyé à la firme Activa Environnement pour la préparation d'une demande d'autorisation adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour l'établissement d'une installation de traitement des eaux usées visée à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) pour le projet de construction d'un nouveau centre Plein Air, fut complété.

Réalisations 2021 et à venir

En 2021, la Municipalité de Saint-Siméon procédera aux investissements suivants :

- La Municipalité finalisera le remplacement complet des lumières de rue de type DEL, entamé il y a trois (3) ans;
- L'acquisition d'un nouveau camion 10 roues, en remplacement du camion actuel âgé de 23 ans;
- L'aménagement extérieur et l'asphaltage d'une partie du stationnement du nouveau bureau municipal;
- la remise à niveau et l'optimisation des espaces de jeux au centre Multi Récréatif,
- l'étude d'avant-projet pour la réfection du chalet du site de l'Île;
- la réparation et l'amélioration des sentiers pédestres en collaboration avec Eurovia.

De plus, à même le surplus accumulé, la Municipalité procédera à l'achat d'un équipement polyvalent pour le déneigement des trottoirs et le fauchage des emprises de routes.

Le projet de 24 unités de logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie suit son cours et se réalisera en 2022.

Le projet de construction d'un nouveau centre Plein Air est toujours sur la table. La Municipalité est présentement en recherche de subventions pour la réalisation du projet.

Dans le cadre du programme TECQ, la Municipalité travaille activement, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec, sur un projet d'envergure à caractère ministériel pour la réfection complète, d'ici 2024, d'un tronçon du boulevard Perron Ouest, situé entre l'avenue du Viaduc et la route Poirier. Le projet consiste au remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts, le remplacement de la chaussée et la mise en place d'une promenade avec terre-plein pour assurer la sécurité des utilisateurs. Ce projet s'harmonise avec la Stratégie gouvernementale de développement durable et favorisera les déplacements actifs sur le territoire de la Municipalité de Saint-Siméon.

Denis Gauthier,
Maire

SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS 2020

Municipalité de Saint-Siméon

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	Budget	Réalisation	2019
Revenus			
Taxes	1 258 061	1 261 237	1 242 531
Paiements tenant lieu de taxes	12 399	12 877	12 689
Transferts	210 983	291 948	202 198
Services rendus	49 992	60 987	59 402
Autres	79 250	333 861	167 680
	1 610 685	1 960 910	1 684 500
Charges de fonctionnement			
Administration générale	388 602	363 627	370 119
Sécurité publique	150 019	167 533	136 466
Transport	339 939	339 820	316 313
Hygiène du milieu	243 895	267 558	252 318
Santé et bien-être	18 150	11 996	22 260
Aménagement, urbanisme et développement	45 100	24 753	23 144
Loisirs et culture	233 960	183 548	217 025
Frais de financement	49 310	54 744	49 648
	1 468 975	1 413 579	1 387 293
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	141 710	547 331	297 207
Éléments de conciliation à des fins fiscales			
Produit de cession (Gain) perte sur cession		272 800	250
Remboursement de la dette à long terme	(135 020)	(135 020)	(140 948)
Affectations			
Activités d'investissement	(29 000)	(340 284)	(70 930)
Excédent de fonctionnement	30 000	30 000	80 000
Réserve financière et fonds réservés	(7 690)	(7 690)	(3 696)
	(141 710)	(382 772)	(135 574)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales		164 559	161 633

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE ET ASSEMBLÉE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 490-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-09-2 « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À TOUTES LES PERSONNES HABILÉS À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 490-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON :

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2021-06-07-11 lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021, du projet de Règlement numéro 490-21, modifiant le Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Siméon, tiendra une consultation écrite 15 jours suivant l'affichage du présent avis public ce, en conformité avec la Loi;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'apporter et de rendre applicable des ajustements au contenu des dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau et sur le site web de la Municipalité de Saint-Siméon à l'adresse suivante <http://www.stsimeon.ca/avis-publics>. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante administration@stsimeon.ca ou par courrier à la Municipalité.

QU'au cours de cette consultation écrite, la Municipalité de Saint-Siméon pourra expliquer le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption;

QU'une assemblée publique suivant la consultation écrite de 15 jours et au cours de laquelle le maire expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet aura lieu le 5 juillet 2021 à compter de 19 heures au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Donné à Saint-Siméon, le 17 juin 2021

Nathalie Arsenault
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE ET ASSEMBLÉE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 491-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 361-09 « PLAN D'URBANISME » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON.

À TOUTES LES PERSONNES HABILÉS À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 491-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON :

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2021-06-07-13 lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021, du projet de Règlement numéro 491-21, modifiant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Siméon, tiendra une consultation écrite 15 jours suivant l'affichage du présent avis public ce, en conformité avec la Loi;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence de remplacer les plans d'Affectation des sols numéro AF-2009-06.5, du Périmètre d'urbanisation numéro PU-2008-13 et des Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures numéro TI-2008-08.5 de la municipalité de Saint-Siméon par les plans numéros AF-2020-06.5, PU-2020-13 et TI-2020-08.5 ce, conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau et sur le site web de la Municipalité de Saint-Siméon à l'adresse suivante <http://www.stsimeon.ca/avis-publics>. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante administration@stsimeon.ca ou par courrier à la Municipalité.

QU'au cours de cette consultation écrite, la Municipalité de Saint-Siméon pourra expliquer le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption;

QU'une assemblée publique suivant la consultation écrite de 15 jours et au cours de laquelle le maire expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet aura lieu le 5 juillet 2021 à compter de 19 heures au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Donné à Saint-Siméon, le 17 juin 2021

Nathalie Arsenault
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

BIBLIOTHÈQUE

Prenez note que pour les mois de juillet et août, la bibliothèque ne sera ouverte que les mardis de 18 h 30 à 20 h.

Il y a toujours la chute à livres à l'extérieur pour éviter de payer des frais. Vous pouvez toujours faire des demandes spéciales aux bénévoles qui se feront un plaisir de vous servir.

Suggestions de lecture parmi les nouveautés :

POUR JEUNES

- **Les contes des cœurs perdus. Le silence est d'ombre.**
Loïc Clément, Sanoe
- **Lou ! Sonata, tome 1**
Julien Neel

POUR ADULTES

- **L'Anse-à-Lajoie, tome 2 : Simone**
France Lorrain
- **Les cendres de l'innocence, tome 1 : Le retour en ville**
Lise Bergeron
- **Lara, tome 1 : La ronde des soupçons**
Marie-Bernadette Dupuy
- **Lara, tome 2 : La Valse des suspects**
Marie-Bernadette Dupuy
- **Les préludes du bonheur**
Jacynthe-Mona Fournier

Bonnes lectures et bon été!

Louise Poirier,
Responsable

FABRIQUE DE SAINT-SIMÉON

Lors de la dernière élection du dimanche 9 mai dernier, madame Lisette Poirier fut élue comme marguillière. *Félicitations* à madame Poirier et bienvenue au sein de l'assemblée de notre fabrique!

FEUILLET PAROISSIAL :

Dorénavant, le feuillet paroissial sera publié par Internet. Vous pourrez le consulter à l'adresse courriel suivante : pasto.miriam@globetrotter.net. Vous retrouverez les informations concernant les cinq (5) églises de notre secteur.

Pour les gens qui n'ont pas accès à un ordinateur ou à Internet, nous imprimerons le feuillet en version papier. Pour le recevoir, vous devez vous inscrire en communiquant avec monsieur Nelson Bujold au 581 886-0753 ou à la fabrique les mardis en avant-midi au 418 534-2192.

Merci de votre attention!

ARRANGEMENTS FLORAUX AU CIMETIÈRE :

Pour faciliter la tâche des bénévoles du cimetière, nous vous prions de bien vouloir inscrire le nom de la personne défunte sous l'arrangement floral destiné à la pierre tombale. Il sera beaucoup plus facile de repositionner le tout à la bonne place en cas de vent. Votre collaboration est très appréciée!

LECTEURS ET LECTRICES :

Nous sommes à la recherche de personnes désirant faire les lectures lors des cérémonies. Si vous êtes intéressé(e)s, veuillez communiquer avec madame Huguette Lepage au 418 534-3928.

Votre implication est importante!

L'assemblée de la fabrique

CORVÉE DE NETTOYAGE

Le Conseil municipal désire remercier tous les citoyens et citoyennes qui ont participé à la corvée de nettoyage tenue le 22 mai dernier.

Félicitations aux gagnants des prix de participation :

- | | |
|------------------------|---------------------|
| ▪ Martin Wallden | ▪ Nellie Arsenault |
| ▪ Chantal Arsenault | ▪ Antoine Audet |
| ▪ Judith Bujold | ▪ Anaïs Lacroix |
| ▪ Sylvie Landry | ▪ Juliane Arsenault |
| ▪ Philippe Audet | ▪ Mathis Audet |
| ▪ Josée Barlow | ▪ Maïka Wallden |
| ▪ Marie-Claude Poirier | |

PISCINES RÉSIDENTIELLES

Le [Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles](#) est paru à la Gazette officielle du Québec le 19 mai et entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

En voici quelques points importants :

- Fin des droits acquis pour les piscines construites avant le 1^{er} novembre 2010.
- Nouvelle règle pour les piscines dotées d'un plongeur.
- Nouvelles règles en matière de contrôle de l'accès.
- Assouplissements aux règles actuelles.

Des informations plus détaillées sont disponibles à la page *Babillard* du site web de la COMBEQ ou en suivant le lien suivant :

<https://combeq.qc.ca/2021/05/21/adoption-du-reglement-modifiant-le-reglement-sur-la-securite-des-piscines-residentielles-fin-des-droits-acquis/>



MARCHÉ AUX PUCES

Toute l'équipe est heureuse de vous annoncer une super grande vente de sacs verts à 5 \$ qui s'est débutée le 2 juin.

On vous attend !

L'équipe du Marché aux Pucés

PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, voici les dates relatives aux prochaines parutions du journal. Les articles doivent être reçus au plus tard aux dates ci-dessous, à **16 heures**.

Vos articles peuvent être acheminés par courriel à administration@stsimeon.ca ou être déposés au bureau municipal.

Prenez note que tout retard pourrait occasionner la non-parution de votre article.

Dates de tombée

- 1^{er} juillet 2021
- 26 août 2021
- 21 octobre 2021
- 25 novembre 2021

Mise à la poste

- 15 juillet 2021
- 9 septembre 2021
- 4 novembre 2021
- 9 décembre 2021

Le choix d'une qualité de vie

**Volume 4, numéro 4
Juillet 2021**

Publié le 17 juin 2021